

DÉCLARATION DES ETATS AFRICAINS DELIVREE PAR LA REPUBLIQUE DU CONGO A LA 75ème SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Genève, du 14 au 18 octobre 2024

DEBAT GENERAL

POINT : 3

Madame la Présidente ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Distingués invités ;

1. La République du Congo est honorée de s'exprimer au nom du Groupe africain.
2. Madame l'Ambassadeur Catherine STASCH, le Groupe africain tient, avant tout propos, à vous féliciter chaleureusement pour la bonne conduite de nos présents travaux et pour votre leadership, déjà brillamment illustré cette année au cours de votre présidence des réunions du Comité permanent du HCR.
3. Nos sincères félicitations et encouragements vont également à Monsieur le Haut-Commissaire, Filippo Grandi, pour sa déclaration liminaire. Monsieur le Haut-Commissaire, vous avez, avec justesse, souligné le contexte actuel entourant la gestion des personnes sous votre mandat.

Madame la Présidente,

4. C'est avec un sens profond de responsabilité et de solidarité que le groupe africain jette un regard sur la situation humanitaire déplorable, tant pour l'Afrique que pour le reste du monde. Alors que les persécutions, les conflits et les crises économiques continuent de contraindre des millions de personnes à fuir leurs foyers, il est impératif de rappeler aujourd'hui les engagements internationaux que nous avons collectivement pris pour protéger les personnes déplacées de force.
5. Au Soudan, pour citer ce pays du continent africain, la situation reste critique. Onze millions de personnes ont été déplacées en seulement dix-huit mois. Alors que les besoins augmentent, le Plan de réponse régional pour les réfugiés du Soudan pour 2024 reste gravement sous-financé. Le Groupe Africain appelle le HCR, les donateurs et les autres partenaires au développement à intensifier leur soutien en fournissant une aide humanitaire urgente ainsi qu'une assistance au développement à moyen et long terme pour améliorer les infrastructures des communautés d'accueil.
6. En 2018, le Pacte mondial sur les réfugiés avait tracé une feuille de route pour répondre à ces situations de déplacements forcés de manière plus humaine, plus prévisible et plus durable. Malheureusement, nonobstant cet instrument essentiel, les solutions demeurent insaisissables dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique, où la majorité des réfugiés et des personnes déplacées trouvent protection dans des pays aux ressources limitées.
7. Pour répondre efficacement à ces situations, le Groupe africain tient ici à rappeler l'importance des normes juridiques internationales et du Pacte mondial sur les réfugiés. Tous les Etats devraient réitérer

leur attachement à ces normes. Il appartient à chaque Etat de veiller à ce qu'elles soient respectées sans exception.

8. Avec environ 30 % des réfugiés mondiaux, les États africains ont montré un engagement fort dans l'accueil des réfugiés, souvent dans des conditions difficiles. Pour que cet effort soit durable et pour que nos populations ne soient pas les seules à porter ce fardeau, il est crucial que la communauté internationale réponde de manière équitable et solidaire en particulier en matière de financement et de réinstallation des réfugiés.
9. En 2023, le Forum mondial sur les réfugiés a mis en lumière l'importance des partenariats, comme un important levier pour relever le défi de la protection internationale. Tout en rappelant l'importance de ces partenariats, le Groupe africain remet en exergue les engagements pris lors de cette rencontre. Il est essentiel de passer des engagements aux actions concrètes, en particulier dans le renforcement des systèmes d'asile et dans le soutien aux infrastructures de base qui servent les réfugiés et les communautés d'accueil.

Madame la Présidente,

10. Le continent africain est depuis toujours confronté aux mouvements mixtes de populations, exposant les systèmes d'asile à une pression immense. Nous voulons dans cette salle inviter tous les Etats à ne jamais oublier l'obligation fondamentale de protéger ceux qui fuient les persécutions. Voilà pourquoi nous appelons à des systèmes d'asile justes, équitables et efficaces, capables de distinguer les différentes situations des personnes en mouvement,

tout en garantissant à chaque individu un accès aux droits fondamentaux. Cela inclut l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

11. Dans ce même esprit, le groupe africain est favorable à la participation des réfugiés aux décisions qui les concernent. Cette participation est non seulement un droit, mais elle est aussi essentielle pour garantir que les solutions proposées répondent réellement à leurs besoins.
12. La participation des réfugiés aux décisions concernant également la recherche des solutions durables. C'est encore ici le lieu de réitérer l'attachement des Etats africains à la réinstallation qui reste l'un des outils les plus efficaces de protection pour les réfugiés. Cependant, en Afrique, trop peu de réfugiés ont accès à cette solution. Nous appelons à une augmentation significative des places de réinstallation offertes par les États dans les autres régions du monde. De même, nous insistons sur la nécessité d'améliorer l'accès à des voies complémentaires sûres et réglementées, permettant aux réfugiés de trouver une protection dans des conditions dignes et sûres.

Madame la Présidente,

13. Maintenant que la Campagne « J'appartiens » lancée en 2014 arrive à son terme, nous tenons à saluer sincèrement l'initiative prise par le HCR. Cette campagne a trouvé un écho particulièrement important en Afrique, où la question de l'apatridie est, et reste un défi majeur.
14. Les Etats africains remercient le HCR qui a soutenu des réformes législatives et des initiatives pour réduire l'apatridie, à la

demande des pays concernés, comme la ratification par plusieurs États africains de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

15. Depuis le lancement de cette campagne, plusieurs pays africains ont pris des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau. Ces mesures fortes ont démontré notre engagement croissant, contribuant ainsi à l'objectif de mettre fin à l'apatridie et d'assurer que chaque individu sur le continent africain appartienne à une nation. Malgré ces efforts, des défis persistent.

16. Voilà pourquoi les États africains se félicitent l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie et encouragent une accélération des actions en faveur de l'identité juridique pour tous, en ligne avec l'objectif de développement durable de 2030.

17. Pour clore mon propos, Mesdames et Messieurs, la crise des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides en Afrique appelle une action immédiate et collective. Les États africains sont prêts à jouer leur rôle, mais cela ne peut se faire sans un soutien international renforcé et une solidarité accrue. Ensemble, nous devons renouveler notre engagement à protéger les droits fondamentaux de ces populations en situation de vulnérabilité et à créer des solutions durables qui respectent la dignité humaine.

18. Je vous remercie.

.....